

Leçon 13

Le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église (1ere partie)

Le Crédit Social: christianisme appliqué

C.H. Douglas a déjà dit que le Crédit Social pouvait être défini en deux mots: christianisme appliqué. En effet, une étude comparative du Crédit Social et de la doctrine sociale de l'Église montre jusqu'à quel point l'établissement des propositions financières du Crédit Social appliquerait à merveille l'enseignement de l'Église sur la justice sociale.

C'est en septembre 1939 que paraissait le premier numéro de «Vers Demain», fondé par Louis Even et Gilberte Côté (suivi par le journal en langue anglaise en 1953, en polonais en 1999, et en espagnol en 2003). Il y a donc 70 ans que les «Bérets Blancs» parcourent les routes du Canada et du monde entier pour aller porter à la population le message de «Vers Demain».

Mais justement, quel est le message de «Vers Demain»? Dans quel but ce journal a-t-il été fondé, quels étaient les intentions, les objectifs de ses fondateurs? Ce message, cet objectif, c'est encore le même en 2009 qu'au tout début, en 1939: promouvoir le développement d'un monde meilleur, une société chrétienne, par la diffusion et l'application de l'enseignement de l'Église catholique romaine — et cela dans tous les domaines de la vie en société. La poursuite d'un monde meilleur: c'est précisément pour cette raison que les fondateurs du journal l'appelèrent «Vers Demain»; ils voulaient travailler à bâtir un demain meilleur qu'aujourd'hui.

Louis Even était lui-même un grand catholique, et il était convaincu qu'un monde meilleur ne pourrait être bâti autrement que sur les principes éternels de l'Évangile du Christ et sur les enseignements de Son Église — l'Église catholique romaine — avec en tête son chef visible sur la terre, le Souverain Pontife, qui est aujourd'hui Benoît XVI.



Louis Even

Les objectifs de «Vers Demain» sont d'ailleurs clairement affichés en première page à chaque numéro, tout juste en bas du titre. On y lit, à gauche: «**Journal de patrio-**

Le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église 163

tes catholiques, pour le règne des Coeurs de Jésus et de Marie, dans les âmes, les familles et les pays.» Et à droite: «**Pour la réforme économique du Crédit Social, en accord avec la doctrine sociale de l'Église, par l'action vigilante des pères de famille, et non par les partis politiques**» (ce qui signifie, entre autres, que le «Crédit Social» dont il est question ici n'est pas un parti politique, mais une réforme économique qui pourrait être appliquée par n'importe quel parti au pouvoir).

«**Vers Demain**» est donc un journal de patriotes catholiques, où il est aussi question de réforme économique, de «Crédit Social». Pourquoi? «**Qu'est-ce que cela a à faire avec la religion?**» diront certains. Le système dit du «Crédit social» n'est rien d'autre qu'une méthode, un moyen de mettre en application la doctrine sociale de l'Église, qui fait partie intégrante de l'enseignement de l'Église. En cela, «**Vers Demain**» ne s'éloigne donc pas de son but premier, qui est de «**promouvoir le développement d'une société plus chrétienne par la diffusion de l'enseignement de l'Église catholique romaine.**»

Pourquoi une doctrine sociale?

Si l'Église intervient dans les questions sociales, et a développé un ensemble de principes connus sous le nom de «doctrine sociale de l'Église», c'est essentiellement parce que, comme le disait le Pape Benoît XV, «c'est sur le terrain économique que le salut des âmes est en danger». Son successeur immédiat, le Pape Pie XI, écrivait aussi:

«Il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'oeuvre, seule nécessaire, de leur salut.» (Encyclique *Quadragesimo anno*, 15 mai 1931).

Pie XII s'exprimait aussi de manière semblable: **«Comment pourrait-il être permis à l'Église, Mère si aimante et soucieuse du bien de ses fils, de rester indifférente à la vue de leurs dangers, de se taire ou de feindre de ne pas voir et de ne pas comprendre des conditions sociales qui, volontairement ou non, rendent ardue et pratiquement impossible une conduite chrétienne conforme aux commandements du souverain législateur?»** (Radio-message du 1er juin 1941). Et ainsi parlent tous les Papes, y compris Benoît XVI aujourd'hui.

Imprégner la société de l'Évangile



Le 25 octobre 2004, le Conseil Pontifical Justice et Paix publiait le «Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église», attendu depuis plusieurs années. Ce livre présente, de façon systématique (330 pages de texte plus un index de 200 pages), les principes de la doctrine sociale de l'Église s'appliquant aux divers secteurs de la vie publique. La rédaction de ce volume avait débuté cinq ans plus tôt sous la présidence de feu le Cardinal François-Xavier Nguyen Van Thuan, décédé en septembre 2002.

Le livre est dédié au Pape Jean-Paul II, «maître de doctrine sociale et témoin évangélique de justice et de paix», qui dans son exhortation apostolique *Ecclesia in America* en 1999, mentionnait qu'il «serait très utile d'avoir un compendium ou une synthèse approuvée de la doctrine sociale catholique, y compris un catéchisme qui montrerait le lien entre la doctrine sociale et la nouvelle évangélisation.» On peut lire dans ce Compendium :

«La doctrine sociale de l'Église fait partie intégrante du ministère d'évangélisation de l'Église. Tout ce qui concerne la communauté des hommes — situations et problèmes relatifs à la justice, à la libération, au développement, aux relations entre les peuples, à la paix — n'est pas étranger à l'évangélisation, et celle-ci ne serait pas complète si elle ne tenait pas compte de l'appel réciproque que se lancent continuellement l'Évangile et la vie concrète, personnelle et sociale, de l'homme. (n. 66). L'Église a le droit d'être pour l'homme maîtresse de vérité de la foi : de la vérité non seulement du dogme, mais aussi de la morale qui découle de la nature humaine et de l'Évangile. (n. 70)

«D'un côté, il faut éviter 'l'erreur qui consiste à réduire le fait religieux au domaine purement privé'; de l'autre côté, on ne peut pas orienter le message chrétien vers un salut purement ultra-terrestre (de l'autre monde), incapable d'illuminer la présence sur la terre.' En raison de la valeur publique de l'Évangile et de la foi et à cause des effets pervers de l'injustice, c'est-à-dire du péché, l'Église ne peut pas demeurer indifférente aux affaires sociales. 'Il appartient à l'Église d'annoncer en tout temps et en tout lieu les principes de la morale, même en ce qui concerne l'ordre social,

Le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église 165

ainsi que de porter un jugement sur toute réalité humaine, dans la mesure où l'exigent les droits fondamentaux de la personne humaine ou le salut des âmes'.» (Canon 747, n. 2.) (71).

L'Église ne peut rester indifférente à des situations telles que la faim dans le monde et l'endettement, qui mettent en péril le salut des âmes, et c'est pourquoi elle demande une réforme des systèmes financiers et économiques, afin qu'ils soient mis au service de l'homme. L'Église présente donc les principes moraux sur lesquels doit être jugé tout système économique et financier. Et afin que ces principes soient appliqués de manière concrète, l'Église fait appel aux fidèles laïcs — dont le rôle propre, selon le Concile Vatican II, est justement de renouveler l'ordre temporel et de l'ordonner selon le plan de Dieu — pour travailler à la recherche de solutions concrètes et l'établissement d'un système économique conforme à l'enseignement de l'Évangile et aux principes de la doctrine sociale de l'Église.

Le Crédit Social

C'est pour cette raison que Louis Even décida de propager la doctrine du Crédit Social — un ensemble de principes et de propositions financières énoncés pour la première fois par l'ingénieur écossais Clifford Hugh Douglas, en 1918 (les mots «Crédit Social» signifient «argent social» — un argent émis par la société, en opposition à l'argent actuel qui est un «crédit bancaire» — un argent émis par les banques).

Lorsque Louis Even découvrit la grande lumière du Crédit Social en 1935, il comprit immédiatement jusqu'à quel point cette solution appliquerait à merveille l'enseignement de l'Église sur la justice sociale — surtout en ce qui concerne le droit de tous aux biens matériels, la distribution du pain quotidien à tous, par l'attribution d'un dividende social à chaque être humain. C'est pourquoi, dès qu'il connut cette lumière, Louis Even se fit un devoir de la faire connaître à tous.

Quatre principes de base

La doctrine sociale de l'Église peut se résumer en quatre principes, ou quatre «colonnes», sur lesquels tout système dans la société doit être basé. On peut lire aux paragraphes 160 et 161 du Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église le texte suivant:

«Les principes permanents de la doctrine sociale de l'Église constituent les véritables fondements de l'enseignement social catholique: à savoir



1. Le principe de la dignité de la personne humaine, sur lequel reposent tous les autres principes et contenus de la doctrine sociale;
2. le bien commun;
3. la subsidiarité;
4. la solidarité.

«Ces principes ont un caractère général et fondamental, car ils concernent la réalité sociale dans son ensemble... En raison de leur durée dans le temps et de leur universalité de sens, l'Église les désigne comme le paramètre de référence premier et fondamental pour l'interprétation et l'évaluation des phénomènes sociaux, dans lequel puiser les critères de discernement et de conduite de l'action sociale, en tout domaine.»

La primauté de la personne humaine

La doctrine sociale de l'Église peut se résumer dans ce principe de base: la primauté de la personne humaine:

«La doctrine sociale chrétienne a pour lumière la Vérité, pour objectif la Justice et pour force dynamique l'Amour... Son principe de base est que les êtres humains sont et doivent être fondement, but et sujets de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale.» (Jean XXIII, encyclique *Mater et Magistra*, 15 mai 1961, nn. 219 et 226.)

Il est écrit dans le Compendium: «L'Église voit dans l'homme, dans chaque homme, l'image vivante de Dieu lui-même; image qui trouve et est appelée à retrouver toujours plus profondément sa pleine explication dans le mystère du Christ, Image parfaite de Dieu, Révélateur de Dieu à l'homme et de l'homme à lui-même.» (n. 105)

Le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église 167

«Toute la vie sociale est l'expression de son unique protagoniste: la personne humaine. 'L'homme est, et doit être et demeurer le sujet, le fondement et la fin de la vie sociale.'» (Pie XII, Radio-message du 24 décembre 1944.) (n. 106)

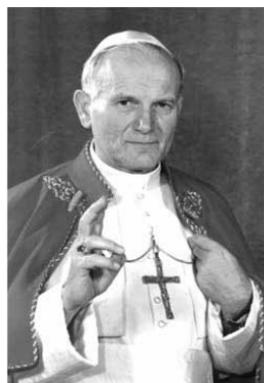
«Une société juste ne peut être réalisée que dans le respect de la dignité transcendante de la personne humaine. Celle-ci représente la fin dernière de la société, qui lui est ordonnée: 'Aussi l'ordre social et son progrès doivent-ils toujours tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse'.» (Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, 26.)

«Le respect de la dignité humaine ne peut en aucune façon ne pas tenir compte de ce principe: il faut 'que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme un autre lui-même, qu'il tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement'. Il faut que tous les programmes sociaux, scientifiques et culturels, soient guidés par la conscience de la primauté de chaque être humain.» (132)

Les systèmes au service de l'homme

Le Crédit Social partage la même philosophie. C.H. Douglas écrivait au début de son tout premier livre, *Economic Democracy*: «Les systèmes sont faits pour l'homme, et non pas l'homme pour les systèmes, et l'intérêt de l'homme, qui est son propre développement, est au-dessus de tous les systèmes.»

Et Jean-Paul II écrivait dans sa première encyclique, *Redemptor hominis* (4 mars 1979, n. 15): **«les indispensables transformations des structures économiques... la misère en face de l'abondance qui met en cause les structures et mécanismes financiers... L'homme ne peut renoncer à lui-même ni à la place qui lui est propre dans le monde visible, il ne peut devenir esclave des choses, esclave des systèmes économiques, esclave de ses propres produits.»**



Jean-Paul II

Tous les systèmes doivent être au service de l'homme, y compris les systèmes financiers et économiques:

«Je tiens à aborder une question délicate et douloureuse. Je veux parler du tourment des responsables de plusieurs pays,

168 Leçon 13

qui ne savent plus comment faire face à l'angoissant problème de l'endettement... Une réforme structurelle du système financier mondial est sans nul doute une des initiatives les plus urgentes et nécessaires.» (Message du Pape Jean-Paul II à la 6e Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève, 26 septembre 1985.)

«En tant que société démocratique, veillez attentivement à tout ce qui se passe dans le puissant monde de l'argent! Le monde de la finance est aussi un monde humain, notre monde, soumis à la conscience de nous tous; pour lui aussi il y a des principes éthiques. Veillez donc surtout à ce que vous apportiez une contribution au service du monde avec votre économie et vos banques, et non une contribution — peut-être indirecte — à la guerre et à l'injustice! » (Jean-Paul II, Fluëli, Suisse, 14 juin 1984.)

Dans son Encyclique *Centesimus annus* (publiée en 1991 pour le 100ème anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII), Jean-Paul II dresse une liste des principaux droits de l'homme (n. 47):

«Parmi les principaux droits, il faut rappeler le droit à la vie dont fait partie intégrante le droit de grandir dans le sein de sa mère après la conception; puis le droit de vivre dans une famille unie et dans un climat moral favorable au développement de sa personnalité; le droit d'épanouir son intelligence et sa liberté par la recherche et la connaissance de la vérité; le droit de participer au travail de mise en valeur des biens de la terre et d'en tirer sa subsistance et celle de ses proches; le droit de fonder librement une famille, d'accueillir et d'élever des enfants, en exerçant de manière responsable sa sexualité. En un sens, la source et la synthèse de ces droits, c'est la liberté religieuse, entendue comme le droit de vivre dans la vérité de sa foi et conformément à la dignité transcendante de sa personne.»

Non au communisme

La doctrine sociale de l'Église se situe au-dessus des systèmes économiques existants, puisqu'elle se confine au niveau des principes. Un système économique sera bon ou non dans la mesure où il applique ces principes de justice enseignés par l'Église. C'est la raison pour laquelle le Pape Jean-Paul II écrivait en 1987, dans son encyclique *Sollicitudo rei socialis*, que l'Église **«adopte une attitude critique vis-à-vis du capitalisme libéral et du collectivisme**

marxiste... deux conceptions du développement imparfaites et ayant besoin d'être radicalement corrigées.»

Il est facile à comprendre pourquoi l'Église condamne le communisme, ou collectivisme marxiste qui, comme le rappelait le Pape Pie XI, est «intrinsèquement pervers» et anti-chrétien, puisque son but avoué est la destruction complète de la propriété privée, de la famille, et de la religion. Mais pourquoi l'Église condamnerait-elle le capitalisme? Le capitalisme ne vaudrait pas mieux que le communisme?

Dans le second chapitre de l'encyclique *Centesimus annus*, Jean-Paul II rappelle les différents événements qui ont eu lieu à travers le monde depuis l'encyclique de Léon XIII jusqu'à aujourd'hui, en passant par les deux guerres mondiales et l'établissement du communisme en Europe de l'Est, et souligne combien Léon XIII avait eu raison de dénoncer le socialisme qui, loin de régler la question sociale, allait s'avérer une faillite monumentale, causant la souffrance de millions d'innocentes victimes:



Léon XIII

«En effet, écrit Jean-Paul II, le Pape Léon XIII prévoyait les conséquences négatives — sous tous les aspects: politique, social et économique — d'une organisation de la société telle que la proposait le «socialisme »... Il faut souligner ici la clarté avec laquelle est saisi ce qu'il y a de mauvais dans une solution qui, sous l'apparence d'un renversement des situations des pauvres et des riches, portait en réalité préjudice à ceux-là mêmes qu'on se promettait d'aider. Le remède se serait ainsi révélé pire que le mal. En caractérisant la nature du socialisme de son époque, qui supprimait la propriété privée, Léon XIII allait au coeur du problème.»

L'erreur fondamentale du socialisme, dit Jean-Paul II, est l'athéisme, car en niant l'existence de Dieu, d'un être supérieur qui a créé l'homme, on nie aussi l'existence de toute loi morale, de toute dignité et de tous droits de la personne; cela mène aux dictatures — où c'est l'État qui décide ce qui est bon pour l'individu, ou au désordre social et à l'anarchie — où chaque individu se fabrique sa propre conception de ce qui est bien ou mal.

Le capitalisme doit être corrigé

Même si le marxisme s'est écroulé, cela ne signifie pas pour autant le triomphe du capitalisme, car même après la chute du communisme, il existe encore des millions de pauvres et de situations d'injustice sur la planète. Jean-Paul II écrit :

«La solution marxiste a échoué, mais des phénomènes de marginalisation et d'exploitation demeurent dans le monde, spécialement dans le Tiers-Monde, de même que des phénomènes d'aliénation humaine, spécialement dans les pays les plus avancés, contre lesquels la voix de l'Église s'élève avec fermeté. Des foules importantes vivent encore dans des conditions de profonde misère matérielle et morale. Certes, la chute du système communiste élimine dans de nombreux pays un obstacle pour le traitement approprié et réaliste de ces problèmes, mais cela ne suffit pas à les résoudre.» (*Centesimus annus*, 42.)

Par ailleurs, toujours dans son encyclique *Centesimus annus*, Jean-Paul II reconnaît aussi les mérites de la libre entreprise, de l'initiative privée et du profit : **«Il semble que, à l'intérieur de chaque pays comme dans les rapports internationaux, le marché libre soit l'instrument le plus approprié pour répartir les ressources et répondre efficacement aux besoins. Toutefois, cela ne vaut que pour les besoins 'solvables', parce que l'on dispose d'un pouvoir d'achat, et pour les ressources qui sont 'vendables', susceptibles d'être payées à un juste prix. Mais il y a de nombreux besoins humains qui ne peuvent être satisfaits par le marché. C'est un strict devoir de justice et de vérité de faire en sorte que les besoins humains fondamentaux ne restent pas insatisfaits et que ne périssent pas les hommes qui souffrent de ces carences.»**

Ce que l'Église reproche au capitalisme actuel n'est donc pas la propriété privée ni la libre entreprise. Au contraire, loin de souhaiter la disparition de la propriété privée, l'Église souhaite plutôt sa diffusion la plus large possible pour tous, que tous soient propriétaires d'un capital, soient réellement «capitalistes».

«La dignité de la personne humaine exige normalement, comme fondement naturel pour vivre, le droit à l'usage des biens de la terre; à ce droit correspond l'obligation fondamentale d'accorder une propriété privée autant que possible à tous.... (Il faut) mettre en branle une politique économique qui encourage et facilite une plus ample accession à la propriété privée des biens durables: une maison, une terre, un outillage artisanal, l'équipement d'une



Jean XXIII

ferme familiale, quelques actions d'entreprises moyennes ou grandes.» (Jean XXIII, *Mater et Magistra*, nn. 114-115.)

Le Crédit Social, avec son dividende à chaque individu, reconnaît chaque être humain comme étant un véritable capitaliste, propriétaire d'un capital, cohéritier des richesses naturelles et du progrès (les inventions humaines, la technologie).

Le capitalisme a été vicié par le système financier

Ce que l'Église reproche au système capitaliste, c'est que, précisément, tous et chacun des êtres humains vivant sur la planète n'ont pas accès à un minimum de biens matériels, permettant une vie décente, et que même dans les pays les plus avancés, il existe des milliers de personnes qui ne mangent pas à leur faim. C'est le principe de la destination universelle des biens qui n'est pas atteint: la production existe en abondance, mais c'est la distribution qui est défectueuse.

Et dans le système actuel, l'instrument qui permet la distribution des biens et des services, le signe qui permet d'obtenir les produits, c'est l'argent. C'est donc le système d'argent, le système financier qui fait défaut dans le capitalisme.

Les maux du système capitaliste ne proviennent donc pas de sa nature (propriété privée, libre entreprise), mais du système financier qu'il utilise, un système financier qui domine au lieu de servir, qui vicie le capitalisme. Le Pape Pie XI écrivait dans son encyclique *Quadragesimo anno*, en 1931: **«Le capitalisme n'est pas à condamner en lui-même, ce n'est pas sa constitution qui est mauvaise, mais il a été vicié.»**

Ce que l'Église condamne, ce n'est pas le capitalisme en tant que système producteur, mais, selon les mots du Pape Paul VI, le «néfaste système qui l'accompagne», le système financier:

«Ce libéralisme sans frein conduit à la dictature à bon droit dénoncée par Pie XI comme génératrice de 'l'impérialisme de l'argent'. On ne saurait trop réprouver de tels abus, en rappelant encore une fois solennellement que l'économie est au service de l'homme. Mais s'il est vrai qu'un certain capitalisme a été la source de trop de souffrances, d'injustices et de luttes fratricides aux effets durables, c'est à tort qu'on attribuerait à l'industriali-

172 Leçon 13

sation elle-même des maux qui sont dus au néfaste système qui l'accompagnait. Il faut au contraire en toute justice reconnaître l'apport irremplaçable de l'organisation du travail et du progrès industriel à l'oeuvre du développement.» (Paul VI, Encyclique *Populorum progressio*, sur le développement des peuples, 26 mars 1967, n. 26.)



Le vice du système: l'argent est créé par les banques sous forme de dette

C'est le système financier qui n'accomplit pas son rôle, il a été détourné de sa fin. (Faire les biens joindre les besoins.) L'argent ne devrait être qu'un instrument de distribution, un signe qui donne droit aux produits, une simple comptabilité.

L'argent devrait être un instrument de service, mais les banquiers, en se réservant le contrôle de la création de l'argent, en ont fait un instrument de domination: Puisque le monde ne peut vivre sans argent, tous — gouvernements, compagnies, individus — doivent se soumettre aux conditions imposées par les banquiers pour obtenir de l'argent, qui est le droit de vivre dans notre société actuelle. Cela établit une véritable dictature sur la vie économique: Les banquiers sont devenus les maîtres de nos vies, tel que le rapportait très justement encore Pie XI dans *Quadragesimo anno* (n. 106).

«Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent et du crédit, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer.»

Aucun pays ne peut rembourser sa dette dans le système actuel, puisque tout argent est créé sous forme de dette: tout l'argent qui existe vient en circulation seulement lorsqu'il est prêté par les banques, à intérêt. Et chaque fois qu'un prêt est remboursé, cette somme d'argent cesse d'exister, est retirée de la circulation.

Le défaut fondamental dans ce système est que lorsque les banques créent de l'argent nouveau sous forme de prêts, elles demandent aux emprunteurs de ramener à la banque plus d'argent que ce que la banque a créé. (Les banques créent le capital qu'elles prêtent, mais pas l'intérêt qu'elles exigent en retour.) Puisqu'il est impossible de rembourser de l'argent qui n'existe pas, la seule so-

Le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église 173

lution est d'emprunter de nouveau pour pouvoir payer cet intérêt, et d'accumuler ainsi des dettes impayables.

Cette création d'argent sous forme de dette par les banquiers est leur moyen d'imposer leur volonté sur les individus et de contrôler le monde:

«Parmi les actes et les attitudes contraires à la volonté de Dieu et au bien du prochain et les 'structures' qu'ils introduisent, deux éléments paraissent aujourd'hui les plus caractéristiques: d'une part le désir exclusif du profit et, d'autre part, la soif du pouvoir dans le but d'imposer aux autres sa propre volonté.» (Jean-Paul II, encyclique *Sollicitudo rei socialis*, n. 37.)

Puisque l'argent est un instrument essentiellement social, la doctrine du Crédit Social propose que l'argent soit émis par la société, et non par des banquiers privés pour leur profit:

«Il y a certaines catégories de biens pour lesquelles on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains de personnes privées.» (Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno*.)



L'effet de l'intérêt composé

Les institutions comme le FMI (Fonds Monétaire International) et la Banque Mondiale prétendent venir en aide aux pays en difficultés financières avec leurs prêts, mais à cause des intérêts que ces pays doivent payer, ces prêts les appauvrissent encore davantage. En voici quelques exemples frappants:

En dix ans, de 1980 à 1990, les pays d'Amérique latine ont payé 418 milliards \$ d'intérêt sur un emprunt original de 80 milliards \$... et ils doivent encore le capital, même s'ils l'ont remboursé plus de cinq fois!

Au Canada, la situation est encore pire! 93% de la dette nationale de 562 milliards de dollars (en 2002) était attribuable aux intérêts composés: le montant original emprunté (39 milliards \$) ne représente que 7% de la dette. Le reste, 523 milliards \$, représente ce qu'il en a coûté pour emprunter ce 39 milliards\$!

Selon la Coalition pour le Jubilé 2000, pour chaque dollar versé en aide aux pays pauvres, 8 dollars sont remboursés par ces mêmes pays en intérêts.

Pour chaque dollar versé en aide aux pays pauvres, 8 dollars sont remboursés par ces pays en intérêts.



Ce sont des exemples semblables qui ont amené Saint Léon à écrire: **«C'est une avarice injuste et insolente que celle qui se flatte de rendre service au prochain alors qu'elle le trompe... Celui-là jouira du repos éternel qui entre autres règles d'une conduite pieuse n'aura pas prêté son argent à usure... tandis que celui qui s'enrichit au détriment d'autrui, mérite en retour la peine éternelle.»** Saint Jean Chrysostome écrivait aussi: **«Rien n'est plus honteux, ni plus cruel que l'usure.»**

Les dettes doivent être effacées

Toute personne la moindrement sensée réalisera qu'il est criminel et immoral d'exiger des pays de continuer à payer des intérêts sur des dettes dont le capital a déjà été remboursé plusieurs fois par l'intérêt. On peut donc comprendre pourquoi l'Église condamne si fortement l'usure (le prêt d'argent à intérêt), et demande l'effacement des dettes. Lorsqu'on comprend que l'argent prêté par les banques est littéralement créé à partir de rien, d'un simple trait de plume, alors il est facile de comprendre que les dettes peuvent être effacées de la même manière, sans que personne ne soit pénalisé.

Le 27 décembre 1986, la Commission Pontificale Justice et Paix publiait un document intitulé «Une approche éthique de l'endettement international»; dont voici des extraits :

Le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église 175

«Les pays débiteurs, en effet, se trouvent placés dans une sorte de cercle vicieux: ils sont condamnés, pour pouvoir rembourser leurs dettes, à transférer à l'extérieur, dans une mesure toujours plus grande, des ressources qui devraient être disponibles pour leur consommation et leurs investissements internes, donc pour leur développement.

«Le service de la dette ne peut être acquitté au prix d'une asphyxie de l'économie d'un pays et aucun gouvernement ne peut moralement exiger d'un peuple des privations incompatibles avec la dignité des personnes... S'inspirant de l'Évangile, d'autres comportements seraient à envisager, comme consentir des délais, remettre partiellement ou même totalement les dettes... En certains cas, les pays créanciers pourront convertir les prêts en dons.

«L'Église rappelle la priorité à accorder aux hommes et à leurs besoins, par-delà les contraintes et les techniques financières souvent présentées comme seules impératives.»

Le Pape Jean-Paul II écrivait dans son encyclique *Centesimus annus* (n. 35.): «Le principe que les dettes doivent être payées est assurément juste (*Note de Vers Demain : rembourser le capital est juste, mais pas rembourser un intérêt en plus.*) Il n'est pas licite de demander et d'exiger un paiement quand cela reviendrait à imposer en fait des choix politiques de nature à pousser à la faim et au désespoir des populations entières. On ne saurait prétendre au paiement des dettes contractées si c'est au prix de sacrifices insupportables. Dans ce cas, il est nécessaire — comme du reste cela est en train d'être partiellement fait — de trouver des modalités d'allègement, de report ou même d'extinction de la dette, compatibles avec le droit fondamental des peuples à leur subsistance et à leur progrès.»

En préparation du Grand Jubilé de l'an 2000, le Pape Jean-Paul II avait mentionné en plusieurs occasions la nécessité d'effacer toutes les dettes. Voici des extraits de son audience du mercredi 3 novembre 1999:

«En ce qui concerne la possession des biens immobiliers, la règle du jubilé biblique reposait sur le principe selon lequel la 'terre appartient à Dieu' et est donc donnée au bénéfice de toute la communauté. C'est pourquoi, si un Israélite avait aliéné son terrain, l'année jubilaire lui permettait d'en retrouver la possession. 'La terre ne sera pas vendue avec perte de tout droit, car la terre m'appartient et vous n'êtes pour moi que des étrangers et des hôtes. Pour toute propriété foncière vous laisserez un droit de rachat sur le fonds' (Lv 25, 23-24).

176 Leçon 13

«Le jubilé chrétien se réfère avec une conscience toujours plus grande aux valeurs sociales du jubilé biblique qu'il désire interpréter et reposer dans le contexte contemporain, en réfléchissant sur les exigences du bien commun et sur la destination universelle des biens de la terre. C'est précisément dans cette perspective que j'ai proposé dans Tertio millennio adveniente (n. 51) que le Jubilé soit vécu comme 'un moment favorable pour penser, entre autres, à une réduction importante, sinon à un effacement total, de la dette internationale qui pèse sur le destin de nombreuses nations'.»

Une fois les dettes effacées, la seule façon d'empêcher les pays de s'endetter de nouveau est de créer eux-mêmes leur propre argent, sans intérêt et sans dette, car si vous laissez aux banques le pouvoir de créer l'argent, les dettes s'accumuleront de nouveau. C'est ce qui faisait dire à Sir Josiah Stamp, alors qu'il était gouverneur de la Banque d'Angleterre :

«Le système bancaire fut conçu dans l'iniquité et naquit dans le péché... Les banquiers possèdent la planète. Enlevez-leur, mais laissez-leur le pouvoir de créer l'argent, et d'un trait de plume, ils créeront assez d'argent pour racheter la planète et en devenir les propriétaires... Si vous voulez continuer d'être les esclaves des banquiers et de payer le prix de votre propre esclavage, alors laissez les banquiers continuer de créer l'argent et de contrôler le crédit.»



Josiah Stamp

Pour ceux qui ne comprennent pas que les banques créent l'argent qu'elles prêtent (et que lorsqu'elles prêtent, elles ne se départissent absolument de rien), la seule manière d'«effacer» une dette est de la faire payer par quelqu'un, quelque part. Mais quand nous, du journal Vers Demain, demandons d'effacer les dettes publiques, c'est exactement ce que cela veut dire: les effacer, et non pas les rembourser... et encore moins imprimer de l'argent pour les rembourser !

Ce que nous demandons, c'est que le gouvernement cesse d'emprunter des banques et qu'il crée lui-même l'argent pour la nation, sans intérêt et sans dette, tel que prescrit dans la Constitution du pays. C'est la seule solution qui va à la racine du problème, et qui le règle une fois pour toute. Cela mettrait finalement l'argent au service de la personne humaine.

Leçon 14

Le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église (2e partie)

Dans la leçon précédente, nous avons développé le premier des quatre principes de base de la doctrine sociale de l'Église, la primauté de la personne humaine, qui signifie que tous les systèmes existent pour servir la personne humaine.

Donc, le but des systèmes économique et financier, selon l'Église, est aussi le service de l'homme. Le but du système économique, c'est la satisfaction des besoins humains. C'est ce que Pie XI rappelle dans son encyclique *Quadragesimo anno* (n. 75):

«L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer.

«Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas d'obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice.»



Pie XI

Maintenant, développons les trois autres principes mentionnés dans le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*: le bien commun, la subsidiarité, la solidarité.

Le bien commun

164. De la dignité, de l'unité et de l'égalité de toutes les personnes découle avant tout le principe du bien commun, auquel tout aspect de la vie sociale doit se référer pour trouver une plénitude de sens. Selon une première et vaste acception, **par bien commun on entend : «cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée».** (*Gaudium et Spes*, 26.)

167. Le bien commun engage tous les membres de la société: aucun n'est exempté de collaborer, selon ses propres capacités,

178 Leçon 14

à la réalisation et au développement de ce bien... Tous ont aussi droit de bénéficier des conditions de vie sociale qui résultent de la recherche du bien commun. L'enseignement de Pie XI demeure très actuel: «Il importe donc d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements». (Encyclique *Quadragesimo Anno*, 197.)

Les devoirs de la communauté politique

168. **La responsabilité de poursuivre le bien commun revient non seulement aux individus, mais aussi à l'État, car le bien commun est la raison d'être de l'autorité politique.** (Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 1910.) A la société civile dont il est l'expression, l'État doit, en effet, garantir la cohésion, l'unité et l'organisation de sorte que le bien commun puisse être poursuivi avec la contribution de tous les citoyens. L'individu, la famille, les corps intermédiaires ne sont pas en mesure de parvenir par eux-mêmes à leur développement plénier; d'où la nécessité d'institutions politiques dont la finalité est de rendre accessible aux personnes les biens nécessaires — matériels, culturels, moraux, spirituels — pour conduire une vie vraiment humaine. Le but de la vie sociale est le bien commun historiquement réalisable.

170. Le bien commun de la société n'est pas une fin en soi; il n'a de valeur qu'en référence à la poursuite des fins dernières et au bien commun universel de la création tout entière. Dieu est la fin dernière de ses créatures et en aucun cas on ne peut priver le bien commun de sa dimension transcendante, qui dépasse mais aussi achève la dimension historique.

La destination universelle des biens

171. **Parmi les multiples implications du bien commun, le principe de la destination universelle des biens revêt une importance immédiate : «Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité».** (*Gaudium et Spes*, 69.) Ce principe est basé sur le fait que «la première origine de tout bien est l'acte de Dieu lui-même qui a créé la terre et l'homme, et qui a donné la terre à l'homme pour qu'il la maîtrise par son travail et jouisse de ses fruits (cf. Gn 1,28-29).



Dieu a donné la terre à tout le genre humain pour qu'elle fasse vivre tous ses membres, sans exclure ni privilégier personne. C'est là l'origine de la destination universelle des biens de la terre. En raison de sa fécondité même et de ses possibilités de satisfaire les besoins de l'homme, la terre est le premier don de Dieu pour la subsistance humaine» (Jean-Paul II, *Centesimus Annus*, 31.)

En effet, la personne ne peut pas se passer des biens matériels qui répondent à ses besoins primaires et constituent les conditions de base de son existence; ces biens lui sont absolument indispensables pour se nourrir et croître, pour communiquer, pour s'associer, et pour pouvoir réaliser les plus hautes finalités auxquelles elle est appelée. (Cf. Pie XII, Radio Message du 1er juin 1941.)

172. Le principe de la destination universelle des biens de la terre est à la base du droit universel à l'usage des biens. **Chaque homme doit avoir la possibilité de jouir du bien-être nécessaire à son plein développement: le principe de l'usage commun des biens est le «premier principe de tout l'ordre éthico-social» et «principe caractéristique de la doctrine sociale chrétienne».** (Jean-Paul II, Encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, 42.)

C'est la raison pour laquelle l'Église a estimé nécessaire d'en préciser la nature et les caractéristiques. Il s'agit avant tout d'un droit naturel, inscrit dans la nature de l'homme, et non pas simplement d'un droit positif, lié à la contingence historique; en outre, ce droit est «originaire». (Pie XII, Radio-message du 1er juin 1941.) Il est inhérent à l'individu, à chaque personne, et il est prioritaire par rapport à toute intervention humaine sur les biens, à tout ordre juridique de ceux-ci, à toute méthode et tout système économiques et sociaux : «Tous les autres droits, quels qu'ils soient, y compris ceux de propriété et de libre commerce, y sont subordonnés (à la destination universelle des biens) : ils n'en doivent donc pas entraver, mais bien au contraire faciliter la réalisation, et c'est un devoir social grave et urgent de les ramener à leur finalité première». (Paul VI, Encyclique *Populorum Progressio*, 22.)

La propriété privée

176. Par le travail, l'homme, utilisant son intelligence, parvient à dominer la terre et à en faire sa digne demeure: «Il s'approprie ainsi

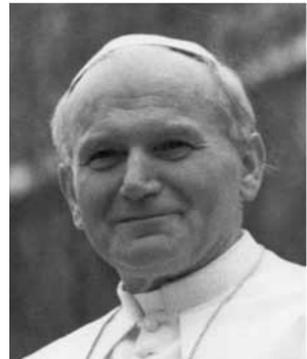
180 Leçon 14

une partie de la terre, celle qu'il s'est acquise par son travail. C'est là l'origine de la propriété individuelle». (Jean-Paul II, *Centesimus Annus*, 31.)

La propriété privée et les autres formes de possession privée des biens «assurent à chacun une zone indispensable d'autonomie personnelle et familiale; il faut les regarder comme un prolongement de la liberté humaine. Enfin, en stimulant l'exercice de la responsabilité, ils constituent l'une des conditions des libertés civiles». (Gaudium et Spes, 71.) La propriété privée est élément essentiel d'une politique économique authentiquement sociale et démocratique et la garantie d'un ordre social juste. La doctrine sociale exige que la propriété des biens soit équitablement accessible à tous, de sorte que tous en deviennent, au moins dans une certaine mesure, propriétaires, sans pour autant qu'ils puissent les «posséder confusément». (Léon XIII, *Rerum Novarum*, 11.)

L'héritage du progrès

179. En mettant à la disposition de la société des biens nouveaux, tout à fait inconnus jusqu'à une époque récente, la phase historique actuelle impose une relecture du principe de la destination universelle des biens de la terre, en en rendant nécessaire une extension qui comprenne aussi les fruits du récent progrès économique et technologique. La propriété des nouveaux biens, issus de la connaissance, de la technique et du savoir, devient toujours plus décisive, car «la richesse des pays industrialisés se fonde bien plus sur ce type de propriété que sur celui des ressources naturelles». (Jean-Paul II, *Centesimus Annus*, 32.)



Jean-Paul II

Les nouvelles connaissances techniques et scientifiques doivent être mises au service des besoins primordiaux de l'homme, afin que le patrimoine commun de l'humanité puisse progressivement s'accroître. La pleine mise en pratique du principe de la destination universelle des biens requiert par conséquent des actions au niveau international et des initiatives programmées par tous les pays : «Il faut rompre les barrières et les monopoles qui maintiennent de nombreux peuples en marge du développement, assurer à tous les individus et à toutes les nations les conditions élémentaires».

Le Crédit Social et la doctrine sociale, 2e partie 181

res qui permettent de participer au développement». (Jean-Paul II, *Centesimus Annus*, 35.)

Que tous soient réellement «capitalistes» et aient accès aux biens de la terre, cela serait rendu possible par le dividende du Crédit Social. Comme il a été fait mention dans les leçons précédentes, ce dividende est basé sur deux choses : l'héritage des ressources naturelles, et les inventions des générations passées. C'est exactement ce que le Pape Jean-Paul II écrivait en 1981 dans son Encyclique *Laborem exercens*, sur le travail humain (n. 13) :

«L'homme, par son travail, hérite d'un double patrimoine: il hérite d'une part de ce qui est donné à tous les hommes, sous forme de ressources naturelles et, d'autre part, de ce que tous les autres ont déjà élaboré à partir de ces ressources, en réalisant un ensemble d'instruments de travail toujours plus parfaits. Tout en travaillant, l'homme hérite du travail d'autrui.»

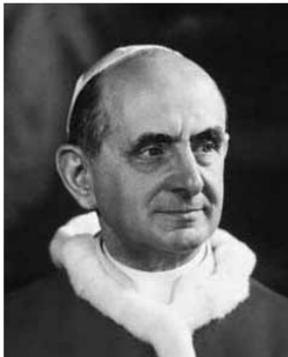
La pauvreté en face de l'abondance

Dieu a mis sur la terre tout ce qu'il faut pour nourrir tout le monde. Mais à cause du manque d'argent, les produits ne peuvent plus joindre les gens qui ont faim: des montagnes de produits s'accumulent en face de millions qui meurent de faim. C'est le paradoxe de la misère en face de l'abondance:

«Quel cruel paradoxe de vous voir si nombreux ici même en détresse financière, vous qui pourriez travailler pour nourrir vos semblables, alors qu'au même moment la faim, la malnutrition chronique et le spectre de la famine touchent des milliers de gens ailleurs dans le monde.» (Jean-Paul II aux pêcheurs, St. John's, Terre-Neuve, 12 septembre 1984.)

«Jamais, plus jamais la faim! Mesdames et messieurs, cet objectif peut être atteint. La menace de la faim et le poids de la malnutrition ne sont pas une fatalité inéluctable. La nature n'est pas, en cette crise, infidèle à l'homme. Tandis que, selon l'opinion généralement acceptée, 50% des terres cultivables ne sont pas encore mises en valeur, le fait s'impose du scandale d'énormes excédents alimentaires que certains pays détruisent périodiquement faute d'une sage économie qui en aurait assuré une consommation utile.

«Nous touchons ici au paradoxe de la situation présente: L'humanité dispose d'une maîtrise inégalée de l'univers; elle dispose des instruments capables de faire rendre à plein les ressources de celui-ci. Les détenteurs mêmes de ces instruments resteront-



Paul VI

ils comme frappés de paralysie devant l'absurde d'une situation où la richesse de quelques-uns tolérerait la persistance de la misère d'un grand nombre?... on ne saurait en arriver là sans avoir commis de graves erreurs d'orientation, ne serait-ce parfois que par négligence ou omission; il est grand temps de découvrir en quoi les mécanismes sont faussés, afin de rectifier, ou plutôt de redresser de bout en bout la situation.» (Paul VI à la Conférence Mondiale de l'Alimentation, Rome, 9 novembre 1974.)

«De toute évidence, il y a un défaut capital, ou plutôt un ensemble de défauts et même un mécanisme défectueux à la base de l'économie contemporaine et de la civilisation matérialiste, qui ne permettent pas à la famille humaine de se sortir, dirais-je, de situations aussi radicalement injustes.» (Jean-Paul II, encyclique *Dives in Misericordia*, 30 novembre 1980, n. 11.)

La misère en face de l'abondance... «représente en quelque sorte un gigantesque développement de la parabole biblique du riche qui festoie et du pauvre Lazare. L'ampleur du phénomène met en cause les structures et les mécanismes financiers, monétaires, productifs et commerciaux qui, appuyés sur des pressions politiques diverses, régissent l'économie mondiale; ils s'avèrent incapables de résorber les injustices héritées du passé et de faire face aux défis urgents et aux exigences éthiques du présent... Nous sommes ici en face d'un drame dont l'ampleur ne peut laisser personne indifférent.» (Jean-Paul II, *Redemptor hominis*, n. 15.)

Réforme du système financier

Les Papes dénoncent la dictature de l'argent rare et demandent une réforme des systèmes financiers et économiques, l'établissement d'un système économique au service de l'homme:

«Il est nécessaire de dénoncer l'existence de mécanismes économiques, financiers et sociaux qui, bien que menés par la volonté des hommes, fonctionnent souvent d'une manière quasi automatique, rendant plus rigides les situations de richesse des uns et de pauvreté des autres.» (Jean-Paul II, encyclique *Sollicitudo rei socialis*, n. 16.)

Le Crédit Social et la doctrine sociale, 2e partie 183

«Je fais appel à tous les chargés de pouvoir afin qu'ensemble ils s'efforcent de trouver les solutions aux problèmes de l'heure, ce qui suppose une restructuration de l'économie de manière à ce que les besoins humains l'emportent toujours sur le gain financier.» (Jean-Paul II aux pêcheurs de St. John's, Terre-Neuve, 12 septembre 1984.)

«Une condition essentielle est de donner à l'économie un sens humain et une logique humaine. Ce que j'ai dit au sujet du travail est également valable ici. Il importe de libérer les divers champs de l'existence de la domination d'une économie écrasante. Il faut mettre les exigences économiques à la place qui leur revient et créer un tissu social multiforme qui empêche la massification... Chrétiens, en quelque lieu que vous soyez, assumez votre part de responsabilité dans cet immense effort pour la reconstruction humaine de la cité. La foi vous en fait un devoir.» (Jean-Paul II, discours aux ouvriers de Sao Paulo, 3 juillet 1980.)



Dans sa première Encyclique *Deus Caritas Est* (Dieu est amour), le Pape Benoît XVI a écrit: «L'Église est la famille de Dieu dans le monde. Dans cette famille, personne ne doit souffrir par manque du nécessaire... Le but d'un ordre social juste consiste à garantir à chacun, dans le respect du principe de subsidiarité, sa part du bien commun.»

Le principe de subsidiarité

Cela nous amène à l'un des principes les plus intéressants de la doctrine sociale de l'Église, celui de la subsidiarité: les niveaux supérieurs de gouvernements ne doivent pas faire ce que les niveaux inférieurs, plus près de l'individu, peuvent faire. C'est le contraire de la centralisation – et de son application la plus extrême, un gouvernement mondial, où tous les gouvernements nationaux sont abolis. Ce principe de subsidiarité signifie aussi que les gouvernements existent pour aider les parents, non pas pour prendre leur place. On peut lire dans le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*:

184 Leçon 14

185. Présente dès la première grande encyclique sociale, la subsidiarité figure parmi les directives les plus constantes et les plus caractéristiques de la doctrine sociale de l'Église. (Cf. Léon XIII, Encyclique *Rerum Novarum*, 11.) Il est impossible de promouvoir la dignité de la personne si ce n'est en prenant soin de la famille, des groupes, des associations, des réalités territoriales locales, bref de toutes les expressions associatives de type économique, social, culturel, sportif, récréatif, professionnel, politique, auxquelles les personnes donnent spontanément vie et qui rendent possible leur croissance sociale effective.

Tel est le cadre de la société civile, conçue comme l'ensemble des rapports entre individus et entre sociétés intermédiaires, les premiers à être instaurés et qui se réalisent grâce à «la personnalité créative du citoyen». Le réseau de ces rapports irrigue le tissu social et constitue la base d'une véritable communauté de personnes, en rendant possible la reconnaissance de formes plus élevées de socialité.

186. L'exigence de protéger et de promouvoir les expressions originelles de la socialité est soulignée par l'Église dans l'encyclique *Quadragesimo anno* (n. 203) dans laquelle le principe de subsidiarité est indiqué comme un principe très important de la «philosophie sociale» : «De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber».

Sur la base de ce principe, toutes les sociétés d'ordre supérieur doivent se mettre en attitude d'aide («*subsidium*») — donc de soutien, de promotion, de développement — par rapport aux sociétés d'ordre mineur. De la sorte, les corps sociaux intermédiaires peuvent remplir de manière appropriée les fonctions qui leur reviennent, sans devoir les céder injustement à d'autres groupes sociaux de niveau supérieur, lesquels finiraient par les absorber et les remplacer et, à la fin, leur nieraient leur dignité et leur espace vital.

A la subsidiarité comprise dans un sens positif, comme aide

économique, institutionnelle, législative offerte aux entités sociales plus petites, correspond une série d'implications dans un sens négatif, qui imposent à l'État de s'abstenir de tout ce qui restreindrait, de fait, l'espace vital des cellules mineures et essentielles de la société. Leur initiative, leur liberté et leur responsabilité ne doivent pas être supplantées.

187. Le principe de subsidiarité protège les personnes des abus des instances supérieures et incite ces dernières à aider les individus et les corps intermédiaires à développer leurs fonctions. Ce principe s'impose parce que toute personne, toute famille et tout corps intermédiaire ont quelque chose d'original à offrir à la communauté. L'expérience atteste que la négation de la subsidiarité ou sa limitation au nom d'une prétendue démocratisation ou égalité de tous dans la société, limite et parfois même annule l'esprit de liberté et d'initiative. Certaines formes de concentration, de bureaucratization, d'assistance, de présence injustifiée et excessive de l'État et de l'appareil public contrastent avec le principe de subsidiarité.

L'État-Providence

Comme l'explique M. Louis Even, «**pour accomplir ses fonctions propres, César ne doit pas recourir à des moyens qui empêchent les personnes, les familles d'accomplir les leurs ... Parce qu'il n'accomplit pas ce redressement, que lui seul peut accomplir (casser le monopole de la création de l'argent par les banques privées et créer lui-même, pour la nation, son propre argent sans dette), César sort de son rôle, accumule des fonctions, s'en autorise, pour imposer des charges lourdes, parfois ruineuses, aux citoyens et aux familles. Il devient ainsi l'instrument d'une dictature financière qu'il devrait abattre.**»

Ces fonctions que l'État accumule, au lieu de corriger le système financier, créent une bureaucratie monstrueuse, avec une armée de fonctionnaires qui embête plus les citoyens qu'elle ne les sert. Dans son encyclique *Centesimus annus* (n. 48), le Pape Jean-Paul II dénonce ces excès de l'«État-Providence» :

«**On a assisté, récemment, à un important élargissement du cadre de ces interventions (de l'État), ce qui a amené à constituer, en quelque sorte, un État de type nouveau, l'«État du bien-être» (ou État-Providence)... Cependant, au cours de ces dernières années en particulier, des excès ou des abus assez nombreux ont provoqué des critiques sévères de l'État du bien-être... (qui) provoque la déperdition des forces humaines, l'hypertrophie des**

186 Leçon 14

appareils publics, animés par une logique bureaucratique plus que par la préoccupation d'être au service des usagers, avec une croissance énorme des dépenses.» La solution, indique le Saint-Père, est de respecter le principe de subsidiarité, ne pas interférer dans les compétences des familles et des niveaux de gouvernement inférieurs, car «les besoins sont mieux connus par ceux qui en sont plus proches».

La plupart des taxes aujourd'hui sont injustes et inutiles, et pourraient être éliminées dans un système de Crédit Social. La partie la plus injuste de ces taxes, et qui n'a aucune raison d'être, est celle qui sert à payer le «service de la dette» – les intérêts que le pays doit payer chaque année sur sa dette nationale, pour avoir emprunté à intérêt de l'argent que l'État aurait pu créer lui-même, sans intérêt.

Le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* continue (n. 187):

A l'application du principe de subsidiarité correspondent: le respect et la promotion effective de la primauté de la personne et de la famille; la mise en valeur des associations et des organismes intermédiaires, dans leurs choix fondamentaux et dans tous ceux qui ne peuvent pas être délégués ou assumés par d'autres; l'encouragement offert à l'initiative privée, de sorte que tout organisme social, avec ses spécificités, demeure au service du bien commun; l'articulation pluraliste de la société et la représentation de ses forces vitales; la sauvegarde des droits de l'homme et des minorités; la décentralisation bureaucratique et administrative; l'équilibre entre la sphère publique et la sphère privée, avec la reconnaissance correspondante de la fonction sociale du privé; et une responsabilisation appropriée du citoyen dans son rôle en tant que partie active de la réalité politique et sociale du pays.

188. Diverses circonstances peuvent porter l'État à exercer une fonction de suppléance. Que l'on pense, par exemple, aux situations où il est nécessaire que l'État stimule l'économie, à cause de l'impossibilité pour la société civile d'assumer cette initiative de façon autonome; que l'on pense aussi aux réalités de grave déséquilibre et d'injustice sociale où seule l'intervention publique peut créer des conditions de plus grande égalité, de justice et de paix.

Comme nous l'avons vu dans les leçons précédentes, corriger le système financier est certainement l'un des devoirs de l'État, c'est-à-dire, que l'argent doit être émis par la société, et non par

Le Crédit Social et la doctrine sociale, 2e partie 187

des banquiers privés pour leur profit, tel que l'écrit Pie XI dans son encyclique *Quadragesimo anno*:

«Il y a certaines catégories de biens pour lesquelles on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains de personnes privées.»

La famille, première société

Le principe de subsidiarité implique aussi que les parents ont préséance sur l'État, et que les gouvernements ne doivent pas détruire les familles ni l'autorité des parents. Comme l'Église l'enseigne, les enfants appartiennent aux parents, et non à l'État:

«Aussi bien que la société civile, la famille est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propre, l'autorité et le gouvernement paternel... La société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle... Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste... L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'État... Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'État, les socialistes vont contre la justice naturelle et brisent les liens de la famille.» (Léon XIII, encyclique *Rerum novarum*, n. 12-14)

Un salaire pour la mère au foyer

Le dividende du Crédit Social permettrait aussi de reconnaître l'importance du travail de la femme au foyer en lui versant un revenu, ce qui est d'ailleurs l'un des points de la doctrine sociale de l'Église:

«L'expérience confirme qu'il est nécessaire de s'employer en faveur de la revalorisation sociale des fonctions maternelles, du labeur qui y est lié, et du besoin que les enfants ont de soins, d'amour et d'affection pour être capables de devenir des personnes responsables, moralement et religieusement adultes, psychologiquement équilibrés. Ce sera l'honneur de la société d'assurer à la mère – sans faire obstacle à sa liberté, sans discrimination psychologique ou pratique, sans qu'elle soit pénalisée par rapport aux autres femmes – la possibilité d'élever ses enfants et de se consacrer à leur éducation selon les différents besoins de leur âge. Qu'elle soit contrainte à abandonner ces tâches pour prendre un emploi rétribué hors de chez elle n'est pas juste du point de vue du bien de la société et de la famille si cela contredit ou rend difficiles

188 Leçon 14

les buts premiers de la mission maternelle.» (Jean-Paul II, encyclique *Laborem exercens*, 15 septembre 1981, n. 19)

«C'est par un abus néfaste, qu'il faut à tout prix faire disparaître, que les mères de famille, à cause de la modicité du salaire paternel, sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice, négligeant les devoirs tout particuliers qui leur incombent, — avant tout, l'éducation des enfants.» (Pie XI, *Quadragesimo anno*, n. 71)

En octobre 1983, le Saint-Siège publiait la «Charte des droits de la famille», dans laquelle il demandait **«la rémunération du travail d'un des parents au foyer; elle doit être telle que la mère de famille ne soit pas obligée de travailler hors du foyer, au détriment de la vie familiale, en particulier de l'éducation des enfants.»** (Art. 10)

Le principe de solidarité

La solidarité est un autre mot pour désigner l'amour du prochain. Comme chrétiens, nous devons nous soucier du sort de tous nos frères et soeurs dans le Christ, car c'est sur cet amour du prochain que l'on sera jugés à la fin de notre vie sur cette terre:

«C'est à ce qu'ils auront fait pour les pauvres que Jésus-Christ reconnaîtra ses élus... Entre-temps, les pauvres nous sont confiés et c'est sur cette responsabilité que nous serons jugés à la fin (cf. Mt 25, 31-46): 'Notre-Seigneur nous avertit que nous serons séparés de lui si nous omettons de rencontrer les besoins graves des pauvres et des petits qui sont ses frères'». (*Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, n. 183)

Le *Compendium* continue:

192. La solidarité confère un relief particulier à la socialité intrinsèque de la personne humaine, à l'égalité de tous en dignité et en droits, au cheminement commun des hommes et des peuples vers une unité toujours plus convaincue. Jamais autant qu'aujourd'hui il n'a existé une conscience aussi diffuse du lien d'interdépendance entre les hommes et les peuples, qui se manifeste à tous les niveaux. La multiplication très rapide des voies et des moyens de communication «en temps réel», comme le sont les voies et les moyens télématiques, les extraordinaires progrès de l'informatique, le volume croissant des échanges commerciaux et des informations, témoignent de ce que, pour la première fois depuis le début de l'histoire de l'humanité, il est désormais possible, au moins techniquement, d'établir des relations entre personnes très éloignées ou inconnues.

Par ailleurs, face au phénomène de l'interdépendance et de son expansion constante, de très fortes disparités persistent dans le monde entier entre pays développés et pays en voie de développement, lesquelles sont alimentées aussi par différentes formes d'exploitation, d'oppression et de corruption qui influent de manière négative sur la vie interne et internationale de nombreux États. Le processus d'accélération de l'interdépendance entre les personnes et les peuples doit être accompagné d'un engagement sur le plan éthico-social tout aussi intensifié, pour éviter les conséquences néfastes d'une situation d'injustice de dimensions planétaires, destinée à se répercuter très négativement aussi dans les pays actuellement les plus favorisés.

Le devoir de tout chrétien

C'est en effet un devoir et une obligation pour tout chrétien de travailler à l'établissement de la justice et d'un meilleur système économique:

«Celui qui voudrait renoncer à la tâche, difficile mais exaltante, d'améliorer le sort de tout l'homme et de tous les hommes, sous prétexte du poids trop lourd de la lutte et de l'effort incessant pour se dépasser, ou même parce qu'on a expérimenté l'échec et le retour au point de départ, celui-là ne répondrait pas à la volonté de Dieu créateur.» (Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, n. 30.)

«La tâche n'est pas impossible. Le principe de solidarité, au sens large, doit inspirer la recherche efficace d'institutions et de mécanismes appropriés: il s'agit aussi bien de l'ordre des échanges, où il faut se laisser guider par les lois d'une saine compétition, que de l'ordre d'une plus ample et plus immédiate redistribution des richesses.» (Jean-Paul II, *Redemptor hominis*, n. 16.)

Il existe bien sûr plusieurs façons de venir en aide à nos frères dans le besoin: donner à manger à ceux qui ont faim, donner à boire à ceux qui ont soif, loger les sans-abri, visiter les malades et les prisonniers, etc. Certains enverront des dons à des organismes de charité, que ce soit pour aider des pauvres d'ici ou du Tiers-Monde. Mais si ces dons peuvent soulager quelques pauvres pendant quelques jours ou quelques semaines, cela ne supprime pas pour autant les causes de la pauvreté.

Ce qui est infiniment mieux, c'est de corriger le problème à sa source, de s'attaquer aux causes mêmes de la pauvreté, et de rétablir chaque être humain dans ses droits et sa dignité de personne créée à l'image de Dieu, ayant droit au moins au nécessaire pour vivre:

190 Leçon 14

«Plus que quiconque, celui qui est animé d'une vraie charité est ingénieux à découvrir les causes de la misère, à trouver les moyens de la combattre, à la vaincre résolument. Faiseur de paix, il poursuivra son chemin, allumant la joie et versant la lumière et la grâce au coeur des hommes sur toute la surface de la terre, leur faisant découvrir, par-delà toutes les frontières, des visages de frères, des visages d'amis.» (Paul VI, encyclique *Populorum progressio*, 75.)

Ce qu'il faut, ce sont des apôtres pour éduquer la population sur la doctrine sociale de l'Église et sur des moyens, des solutions concrètes pour l'appliquer (comme les propositions financières du Crédit Social). Le Pape Paul VI écrivait, toujours dans *Populorum Progressio* (n. 86):

«Vous tous qui avez entendu l'appel des peuples souffrants, vous tous qui travaillez à y répondre, vous êtes les apôtres du bon et vrai développement qui n'est pas la richesse égoïste et aimée pour elle-même, mais l'économie au service de l'homme, le pain quotidien distribué à tous, comme source de fraternité et signe de la Providence.»

Et dans son encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, le Pape Jean-Paul II écrivait (n. 38.):

«Ces attitudes et ces "structures de péché" (la soif d'argent et de pouvoir) ne peuvent être vaincues — bien entendu avec l'aide de la grâce divine — que par une attitude diamétralement opposée: se dépenser pour le bien du prochain.»

Principes et application

Certains diront que les Papes n'ont jamais approuvé publiquement le Crédit Social. En fait, les Papes n'approuveront jamais publiquement aucun système économique, telle n'est pas leur mission: ils ne donnent pas de solutions techniques, ils ne font qu'établir les principes sur lesquels doit être basé tout système économique véritablement au service de la personne humaine, et ils laissent aux fidèles le soin d'appliquer le système qui appliquerait le mieux ces principes.

Or, à notre connaissance, aucune autre solution n'appliquerait aussi parfaitement la doctrine sociale de l'Église que le Crédit Social. C'est pourquoi Louis Even, grand catholique qui ne manquait pas de logique, ne se gênait pas pour faire ressortir les liens entre le Crédit Social et la doctrine sociale de l'Église.

Un autre qui était convaincu que le Crédit Social est le christianisme appliqué, qu'il appliquerait à merveille l'enseignement de

Le Crédit Social et la doctrine sociale, 2e partie 191

l'Église sur la justice sociale, c'est le Père Peter Coffey, docteur en philosophie et professeur au Collège de Maynooth, en Irlande. Voici ce qu'il écrivait à un jésuite canadien, le Père Richard, en mars 1932:

«Les difficultés posées par vos questions ne peuvent être résolues que par la réforme du système financier du capitalisme, selon les lignes suggérées par le Major Douglas et l'école créditiste du crédit. C'est le système financier actuel qui est à la racine des maux du capitalisme. L'exactitude de l'analyse faite par Douglas n'a jamais été réfutée, et la réforme qu'il propose, avec sa fameuse formule d'ajustement des prix, est la seule réforme qui aille jusqu'à la racine du mal...».

Étude du Crédit Social par neuf théologiens

Aussitôt que l'ingénieur écossais Clifford Hugh Douglas publia ses premiers écrits sur le Crédit Social, les Financiers firent tout en leur pouvoir pour faire taire la voix de Douglas, ou déformer sa doctrine, car ils savaient que l'application des principes du Crédit Social mettrait fin à leur contrôle de la création de l'argent. Lorsque Louis Even commença à répandre les principes du Crédit Social au Canada français en 1935, une des accusations colportées par les Financiers était que le Crédit Social était du socialisme, ou du communisme.

Alors en 1939, les évêques catholiques du Québec chargèrent une commission de neuf théologiens d'étudier le Crédit Social en regard de la doctrine sociale de l'Église, pour savoir s'il était entaché de socialisme. Les neuf théologiens conclurent qu'il n'y avait rien dans la doctrine du Crédit Social qui était contraire à l'enseignement de l'Église, et que tout catholique était donc libre d'y adhérer sans danger.

Voici des extraits de cette étude de neuf théologiens du système monétaire du Crédit Social:

1. . La Commission détermine tout d'abord le champ de l'étude qu'il s'agit de faire.

a) Il ne s'agit aucunement de l'aspect économique ou politique, i.e., de la valeur de la théorie au point de vue économique et de l'application pratique du système du Crédit Social à un pays. Les membres de la Commission ne se reconnaissent aucune compétence en ces matières, et d'ailleurs l'Église n'a pas à se prononcer sur des questions pour lesquelles, comme le dit le Pape Pie XI, «elle est dépourvue des moyens appropriés et de compétence» (*Quadragesimo anno*).

192 Leçon 14

b) Il ne s'agit pas non plus d'approuver cette doctrine au nom de l'Église, car l'Église n'a «jamais, sur le terrain social et économique, présenté de système technique déterminé, ce qui d'ailleurs ne lui appartient pas» (*Divini Redemptoris*, n. 34).

c) La seule question à l'étude est la suivante: la doctrine du Crédit Social, dans ses principes essentiels, est-elle entachée de socialisme ou de communisme, doctrines condamnées par l'Église; et par suite doit-elle être regardée par les catholiques comme une doctrine qu'il n'est pas permis d'admettre et encore moins de propager.

2. La Commission définit le socialisme et note ce qui caractérise cette doctrine à la lumière de *Quadragesimo anno*: le matérialisme; la lutte des classes; la suppression de la propriété privée; le contrôle de la vie économique par l'État au mépris de la liberté et de l'initiative individuelle.

3. La Commission a ensuite formulé en propositions les principes essentiels du Crédit Social.

«Le but de la doctrine monétaire du Crédit Social est de donner à tous et à chacun des membres de la société la liberté et la sécurité économiques que doit leur procurer l'organisme économique et social. Pour cela, au lieu d'abaisser la production vers le niveau du pouvoir d'achat par la destruction des biens utiles ou la restriction du travail, le Crédit Social veut hausser le pouvoir d'achat au niveau de la capacité de production des biens utiles.»

Il propose à cette fin:

I. L'État doit reprendre le contrôle de l'émission et du volume de la monnaie et du crédit. Il l'exercera par une commission indépendante jouissant de toute l'autorité voulue pour atteindre son but.

II. Les ressources matérielles de la nation représentées par la production constituent la base de la monnaie et du crédit.

III. En tout temps l'émission de la monnaie et du crédit devrait se mesurer sur le mouvement de la production de façon qu'un sain équilibre se maintienne constamment entre celle-ci et la consommation. Cet équilibre est assuré, partiellement du moins, par le moyen d'un escompte dont le taux varierait nécessairement avec les fluctuations mêmes de la production.

IV. Le système économique actuel, grâce aux nombreuses découvertes et inventions qui le favorisent, produit une abondance insoupçonnée de biens en même temps qu'il réduit la main-d'oeuvre

Le Crédit Social et la doctrine sociale, 2e partie 193

et engendre un chômage permanent. Une partie importante de la population se trouve ainsi privée de tout pouvoir d'achat des biens créés pour elle et non pas pour quelques individus ou groupes particuliers seulement. Pour que tous puissent avoir une part de l'héritage culturel légué par leurs prédécesseurs, le Crédit Social propose un dividende dont la quantité sera déterminée par la masse des biens à consommer. Ce dividende sera versé à chaque citoyen, à titre de citoyen, qu'il ait ou non d'autres sources de revenus.

4. Il s'agit maintenant de voir s'il y a des traces de socialisme dans ces propositions.

Ad lam: Cette proposition ne paraît pas comporter de donnée socialiste ni partant être contraire à la doctrine sociale de l'Église. L'affirmation est basée sur les passages suivants de l'Encyclique *Quadragesimo anno*.

Le Pape (Pie XI) dit: **«Il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées.»**



Pie XI

On y lit encore: **«Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes, qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré.»**

«Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement nul ne peut plus respirer.»

Vouloir changer un tel état de choses n'est donc pas contraire à la doctrine sociale de l'Église. Il est vrai qu'en confiant à l'État le contrôle de la monnaie et du crédit, on lui donne une influence considérable sur la vie économique de la nation, une influence équivalente à celle qu'exercent les banques actuellement à leur

194 Leçon 14

seul profit; mais cette manière de faire, in se, ne comporte pas de socialisme.

La monnaie n'étant, dans le système du Crédit Social, qu'un instrument d'échange dont le cours sera rigoureusement réglé par la statistique de la production, la propriété privée demeure intacte; voire la monnaie et le crédit seraient peut-être moins qu'aujourd'hui dispensés selon le bon plaisir de ceux qui les contrôlent. Réserver à la collectivité la monnaie et le crédit n'est donc pas opposé à la doctrine sociale de l'Église.

Saint Thomas le dit implicitement, dans *Ethica*, livre 5, leçon 4, quand il affirme qu'il appartient à la justice distributive, laquelle, on le sait, relève principalement de l'État, de distribuer les biens communs, y compris la monnaie, à tous ceux qui sont parties de la communauté civile.

En fait, la monnaie et le crédit ont été, dans le passé, sous le contrôle de l'État, en un grand nombre de pays, notamment dans les États pontificaux; ils le sont encore dans la Cité Vaticane. Il serait bien difficile de voir dans cette proposition, par conséquent, un principe socialiste.

Ad IIam: Que la monnaie et le crédit soient basés sur la production, sur les ressources matérielles nationales, cela ne comporte, semble-t-il, aucun caractère socialiste. La base de la monnaie est une affaire purement conventionnelle et technique.

Dans la discussion présente, ce point est accepté en principe par plusieurs des opposants.

Ad IIIam: Le principe de l'équilibre à maintenir entre la production et la consommation est sain. Dans une économie vraiment humaine et ordonnée, en effet le but de la production est la consommation et cette dernière doit normalement épuiser la première, du moins lorsque la production est faite, comme elle doit l'être, pour répondre à des besoins vraiment humains.

Quant à l'escompte, dont le principe est admis et même pratiqué couramment dans l'industrie et le commerce, il n'est qu'un moyen de réaliser cet équilibre; il permet au consommateur de se procurer la marchandise dont il a besoin à un prix inférieur sans perte pour le producteur.

Il est à noter que la Commission ne se prononce pas sur la nécessité d'un escompte occasionné par l'écart, s'il y a, selon le système du Crédit Social, entre la production et la consommation. Mais si un tel écart existe, vouloir le combler par le moyen d'un

Le Crédit Social et la doctrine sociale, 2e partie 195

escompte ne saurait être considéré comme une mesure entachée de socialisme.

Ad Idem: Le principe du dividende peut aussi se concilier avec la doctrine sociale de l'Église; il est d'ailleurs comparable au pouvoir d'octroyer que possède l'État. La Commission ne voit pas pourquoi il serait nécessaire pour l'État de posséder les biens de production pour pouvoir payer ce dividende; actuellement, quoique dans un sens contraire, le pouvoir de taxer, que l'État possède en vue du bien commun, comporte davantage cette note et pourtant est admis. La même affirmation vaut pour l'escompte: l'un et l'autre tiennent du principe de la ristourne dans le système coopératif. D'ailleurs la coopération est en honneur dans le Crédit Social.

Le seul contrôle de la production qui soit nécessaire pour l'établissement du Crédit Social, c'est celui de la statistique qui détermine l'émission de la monnaie et du crédit. Or la statistique ne saurait être considérée comme un véritable contrôle et comme une entrave à la liberté individuelle; elle n'est qu'une méthode de connaissance. La Commission ne peut admettre que le contrôle statistique nécessite la socialisation de la production, ou qu'elle soit «de l'essence du socialisme et du communisme».

La Commission répond donc négativement à la question: «Le Crédit Social est-il entaché de socialisme?» Elle ne voit pas comment on pourrait condamner au nom de l'Église et de sa doctrine sociale les principes essentiels de ce système, tels qu'exposés précédemment.

Ce rapport des théologiens n'avait pas fait l'affaire des financiers, et en 1950, un groupe d'hommes d'affaires chargèrent un évêque du Québec (dont nous tairons le nom par respect pour sa mémoire) d'aller à Rome pour obtenir du Pape Pie XII une condamnation du Crédit Social. De retour au Québec, cet évêque fit rapport aux hommes d'affaires: **«Pour avoir une condamnation du Crédit Social, ce n'est pas à Rome qu'il faut aller. Pie XII m'a répondu: "Le Crédit Social créerait dans le monde un climat qui permettrait l'épanouissement de la famille et du christianisme."»**

Ça prend l'aide du Ciel

Dans ce combat pour l'établissement d'un système financier juste fondé sur des principes chrétiens, l'aide divine est surtout nécessaire quand on sait que le but réel des financiers, c'est l'établissement d'un gouvernement mondial qui comprend la destruction du christianisme et de la famille, et que les promoteurs de ce «nou-

196 Leçon 14

vel ordre mondial» sont en fait menés par Satan lui-même, dont le seul objectif est la perte des âmes. Déjà C.H. Douglas écrivait ce qui suit en 1946, dans la revue *The Social Crediter* de Liverpool:

«Nous sommes engagés dans une bataille pour le christianisme. Et il est surprenant de voir de combien de façons cela est vrai en pratique. Une de ces façons passe presque inaperçue, sauf dans ses dérivations — l'emphase placée par l'Église catholique romaine sur la famille, et l'effort implacable et constant des communistes et des socialistes — qui, avec les Financiers internationaux, forment le véritable corps de l'Antichrist — pour détruire l'idée même de la famille et lui substituer l'État.»

Et Louis Even écrivait sur le même sujet, en 1973:

«Patriotes, les Pèlerins de saint Michel, oui, et ils désirent aussi ardemment que quiconque un régime d'ordre et de justice, de paix, de pain et de joie pour toutes les familles de leur pays. Mais, catholiques aussi, ils savent très bien que l'ordre, la paix et la joie sont incompatibles avec le rejet de Dieu, la violation de ses commandements, le reniement de la foi, la paganisation de la vie, le scandale d'enfants dans des écoles où les parents sont par loi contraints de les envoyer.

«Les Pèlerins de saint Michel, comptant sur l'aide des puissances célestes, ont juré de mettre en oeuvre toutes les forces physiques et morales, tous les instruments de propagande et d'éducation dont ils disposent, pour remplacer le royaume de Satan par le royaume de l'Immaculée et de Jésus-Christ.

«Dans un engagement contre la dictature financière, on n'a pas seulement affaire à des puissances terrestres. Tout comme la dictature communiste, tout comme la puissante organisation de la franc-maçonnerie, la dictature financière est sous les ordres de Satan. Les simples armes humaines n'en viendront pas à bout. Il y faut les armes choisies et recommandées par Celle qui vainc toutes les hérésies, par Celle qui doit écraser définitivement la tête de Satan, par Celle qui a déclaré Elle-même à Fatima que son Coeur Immaculé triomphera finalement. Et ces armes, ce sont la consécration à son Coeur Immaculé marquée par le port de son Scapulaire, le Rosaire et la pénitence.

«Les Pèlerins de saint Michel sont persuadés qu'en embrassant le programme de Marie, chaque acte qu'ils posent, chaque Ave qu'ils adressent à la Reine du monde, chaque sacrifice qu'ils offrent, contribuent non seulement à leur sanctification personnelle,

Le Crédit Social et la doctrine sociale, 2e partie 197

mais aussi à l'avènement d'un ordre social plus sain, plus humain, plus chrétien, comme le Crédit Social. Dans un tel programme reçu de Marie, tout compte et rien n'est perdu.»

En résumé, le combat de Vers Demain est le combat pour le salut des âmes, il ne fait que répéter ce que le Pape et l'Église demandent: une nouvelle évangélisation — rappeler les principes chrétiens de base à des chrétiens qui les ont malheureusement oubliés ou qui ont cessé de les mettre en pratique — et une restructuration des systèmes économiques. Être un Pèlerin de saint Michel dans l'Oeuvre de «Vers Demain» est donc l'une des vocations les plus urgentes et nécessaires de l'heure. Qui, parmi ceux qui lisent ou entendent ces paroles, auront la grâce de répondre à cet appel, à cette vocation? Qu'elle est donc grande et importante, l'Oeuvre de Louis Even! Que tous ceux qui ont soif de justice se mettent donc à étudier et à répandre le Crédit Social, en prenant de l'abonnement à Vers Demain!

Questions

Après la lecture des leçons 13 et 14, le lecteur devrait être capable de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les quatre principes de base de la doctrine sociale de l'Église?

2. D'après l'enseignement de l'Église, le capitalisme vaut-il mieux que le communisme? Précisez.

3. Qu'est-ce qui a été vicié dans le capitalisme?

4. D'après Pie XI dans *Quadragesimo Anno*, quel est le but de l'organisme économique?

5. Dans vos mots, que signifie «subsidiarité»?